


**POSITION DE L'AFIPA  
SUR LA GENERALISATION  
DE LA PRISE EN CHARGE DES PRODUITS D'AUTOMEDICATION  
PAR LES ORGANISMES COMPLEMENTAIRES**



Si la systématisation et la généralisation de la prise en charge des dépenses d'automédication par les organismes complémentaires peuvent être vues de prime abord comme une solution au service du développement du marché, cette évolution irait néanmoins à l'encontre de deux principes essentiels pour l'afipa :

- I. La liberté de choix du patient, fondement principal de l'automédication et du selfcare
- II. La pérennité et l'efficacité du système de santé

A ce titre, l'association estime préférable de **faire preuve de réserves sur cette question** et invite les pouvoirs publics à **mener une réflexion de fond sur les modalités de prise en charge des dépenses de santé**. Cette réflexion devra être guidée **par un souci d'égalité dans l'accès aux soins** et considérer ainsi la diversité des situations individuelles, sociales, économiques et financières existantes en France.



## I - Préserver la liberté de choix du patient, clé de voute de l'automédication responsable et du selfcare

### A. L'automédication rend le patient actif et libre dans la gestion de sa propre santé.

- L'automédication et le selfcare de manière plus générale contribuent à **responsabiliser le patient dans la prise en charge des pathologies bénignes et des maux du quotidien**. Parallèlement au gain de temps offert, ces pratiques donnent la possibilité à l'individu . accompagné de son pharmacien . de choisir son traitement et le produit de santé (médicament, dispositif médical ou complément alimentaire) qui lui correspond. **La personne devient dès lors actrice de sa propre santé et active dans la gestion de sa maladie.**
- Soucieuse de contribuer au développement d'un **comportement responsable d'automédication** chez le patient, l'afipa **défend fermement ces principes** (autonomie et responsabilisation du patient) auprès des décideurs et **veille en particulier à ce que d'éventuelles évolutions réglementaires et économiques soient cohérentes avec cet engagement.**

### B. Le principe d'un financement généralisé par les complémentaires serait donc antinomique avec les fondements de l'automédication.

- Par conséquent, les laboratoires pharmaceutiques adhérents à l'association émettent certaines réserves quant aux bénéfices d'une systématisation de la prise en charge de l'automédication par les organismes complémentaires. Ils estiment en effet qu'une telle mesure irait à l'encontre de la définition et des fondements même de l'automédication, **en générant notamment pour le patient une perte de liberté dans le choix de ses produits de santé et de son officine**. En recourant à l'automédication, le patient souhaite en effet maîtriser son problème de santé et en connaît le coût.
- **A l'exception des populations les plus défavorisées, le financement individuel des dépenses en médicaments d'automédication doit par conséquent rester la règle**. Ce système de prise en charge a en outre l'avantage d'éviter une surconsommation et de limiter le gaspillage de ces produits de santé.



## II - Garantir la pérennité et l'efficacité du système de santé

### A. L'automédication doit être en mesure de jouer son rôle au service de la pérennité de l'organisation sanitaire en France.

- Face aux contraintes budgétaires actuelles qui imposent aux pouvoirs publics de trouver des pistes d'économies, tout en préservant les fondements de notre système de santé et de protection sociale, l'automédication est **un moyen au service de la pérennité de l'organisation sanitaire en France**.
  - L'automédication permet en effet de redonner à chaque acteur sa place. Comme première étape du parcours de soins, elle revalorise le rôle de conseil du pharmacien, permet au médecin de se concentrer sur la prise en charge des pathologies plus lourdes, offre un gain de temps au patient

tandis qu'elle est source d'économies pour la collectivité. Le développement de l'automédication garantirait par conséquent une meilleure organisation du système de santé.

**B. Or, systématiser la prise en charge des dépenses d'automédication par les organismes complémentaires fragiliserait l'équilibre du système de santé.**

- **Cette évolution dans la prise en charge des médicaments d'automédication risque en effet :**
  - de **pénaliser le patient** par une complexité administrative accrue, une perte d'autonomie ou encore une hausse des tarifs des organismes complémentaires ;
  - de **limiter l'influence du pharmacien** qui sera contraint d'orienter ses conseils de délivrance sur des médicaments déterminés ;
  - ou encore de **affaiblir l'autorité des instances politiques** dans la gestion du système de santé

\*\*\*

A l'heure où notre système de protection sociale montre ses limites et tend à être remis en cause, cette problématique de l'intervention des organismes complémentaires en matière d'automédication soulève plus généralement **la question des modalités de prise en charge des dépenses de santé par les pouvoirs publics.**

C'est pourquoi, l'afipa encourage les autorités à mener une réflexion de fond sur le sujet et à **définir ce qui doit relever de la responsabilité individuelle ou à l'inverse ce qui est du ressort de la prise en charge collective et solidaire.**

Afin de garantir un égal accès pour tous aux soins de santé, cette démarche doit notamment tenir compte **de la diversité des situations humaines et financières (niveau de revenus, etc.) et envisager par conséquent des solutions spécifiques selon les réalités individuelles, économiques et sociales.**

L'AFIPA, acteur de Santé Publique, est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication).

ABBOTT, ALMIRALL, BAYER HEALTHCARE SAS FRANCE, BOEHRINGER INGELHEIM, BOIRON, BOUCHARA RECORDATI, BRISTOL-MYERS SQUIBB . DIVISION UPSA, DERMOPHIL INDIEN, DIEPHARMEX, EXPANSCIENCE, GALDERMA, GENEVRIER, GIFRER BARBEZAT, GSK SGP, HEPATOUM, HRA PHARMA, JOHNSON&JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE, LABCATAL, LEHNING, MAYOLI SPINDLER, MERCK MEDICATION FAMILIALE, NEGMA LERADS, NOVARTIS SANTE FAMILIALE, NUTRITION ET SANTE, OMEGA PHARMA, PFIZER SANTE FAMILIALE, PIERRE FABRE SANTE, PROCTER & GAMBLE PHARMACEUTICALS FR, RECKITT BENCKISER, ROTTAPHARM MADAUS, SANOFI-AVENTIS FRANCE, SEMES S.A, TONIPHARM, URGO, WELEDA, ZAMBON FRANCE.

[www.afipa.org](http://www.afipa.org)

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), avec le conseil du pharmacien.